



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-0100 (Lot 6 642 664)

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2026, à 20 heures, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro 2026-0100 pour l'immeuble sis sur le lot 6 642 664 du Cadastre du Québec, sur la 3^e avenue Saint-Vincent, à Sainte-Béatrix, visant à régulariser une situation cadastrale en permettant une profondeur minimale de 29,62 mètres, plutôt que 75,00 mètres, tel que prévu à l'article 2.1.1, Tableau 2, du *Règlement numéro 527-2012 sur le lotissement*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Béatrix, le vingt-septième jour du mois de mai 2026.

Mélissa Charette,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, déclare avoir publié le présent avis en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Béatrix, entre 8 h et 16 h, ce vingt-septième jour du mois de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois de mai 2026.

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière